

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 1er février 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 4 p. (323r, 324r, 325r, 326v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 1er février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51881>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Fougerousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Lieu de destination 5, rue Stanislas, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le refus de Fougerousse de communiquer à Godin la liste des noms et adresses des sociétés coopératives. Godin conteste les arguments de Fougerousse en faveur de ce refus : le journal *Le Devoir* n'est pas une propriété personnelle ; le but de la Fédération est de faciliter les relations entre les sociétés coopératives, y compris les relations commerciales. Godin donne l'exemple de la Fédération coopérative de Vienne qui s'est approvisionnée en articles de bonneterie au Familistère. Godin proteste qu'il n'a pas besoin de se servir d'une délégation des sociétés coopératives françaises pour assister à un congrès coopératif en Angleterre, en témoignent les articles du *Cooperative News*, du *Harper's magazine* de novembre 1885, du *Times* des 5 et 11 janvier 1886, du *Spectator* du 9 janvier 1886, du *Christian World* du 14 janvier 1886 ou du *Courrier de Londres* des 16 et 23 janvier 1886. Il confirme sa demande des adresses des sociétés coopératives.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Conflit](#), [Coopération](#)

Œuvres citées

- [« A Social Palace », *The Christian World*, Londres, 14 janvier 1886.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), « Le Familistère de Guise », *The Times*, 11 janvier 1886.](#)
- Howland (Edward) « The Familistère at Guise, France », *Harper's magazine*, New York, t. 71, juin-novembre 1885, p. 912-918. [En ligne : [https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.31210015289307&seq=926&q1=H
owland](https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.31210015289307&seq=926&q1=Howland), consulté le 2 novembre 2023]
- [Le *Courrier de Londres*, Londres, 1885-1912.](#)
- [\[Pitman \(Coulson Bell\)\], « The Familistère de Guise », *The Times*, 5 janvier 1886.](#)
- [The *Cooperative news and journal of associated industry*, Manchester, 1871-1919.](#)
- [The *Spectator*, Londres, 1828-.](#)
- [The *Times*, Londres, 1788-.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur Taugouousse.

Votre refus de me communiquer les adresses des sociétés coopératives soulève une question sur laquelle il est évident que la fédération devra se prononcer. C'est pourquoi j'insiste après le double refus que vous avez fait à M. Lassne et à moi de donner ces adresses, sans prétexte que le journal le Dévoir est une propriété particulière, fait qui est absolument erroné : tout dans la Société du Familistère faisant partie de la coopération ou de l'association générale.

Vous avez prétendu, paraît-il, à un autre côté que la Société du Familistère pourrait offrir aux sociétés coopératives les produits de son usine et que, en conséquence, vous deviez à ce double titre refuser la communication demandée.

S'il en était ainsi, je me serais donc trompé complètement sur le but de la fédération des sociétés coopératives en France car je croyais que le résultat utile qui allait

en ressortir était précisément de permettre à ces sociétés des relations faciles entre elles et de rendre, par ce moyen, plus fructueuses les opérations commerciales et industrielles.

Déjà, la société du Familistère est entrée dans cette voie. Pour vous en donner un exemple, je vous citerai la Fédération coopérative de Vienne qui, lors de la visite de ses délégués ici, s'est fournie dans notre fabrique de bainetterie des articles qu'elle vend depuis lors.

Or, ce que nous faisons avec elle et avec d'autres sociétés pourrait donc se généraliser au grand avantage des sociétés mises en rapport.

Au contraire, si l'on suivait la voie que vous proposez en me demandant de vous envoyer les nos du devoir que vous adresseriez ensuite vous-même à chacune des sociétés coopératives, il faudrait donc aussi vous envoyer les marchandises que les sociétés coopératives voudraient échanger entre elles.⁹ Il est donc évident que votre interprétation est complètement fausse. Il ne s'agit pas pour la société du Familistère de chercher à créer des embarras à la Fédération et je pensais vous avoir donné, par tous les renseignements que je vous ai transmis sur notre demande concernant nos approvisionnements et nos prix d'achats, des preuves suffisantes que nous n'avions

d'autre intention que de travailler au succès de la fédération :

Si le centre fédératif croit devoir nous refuser les renseignements qui nous sont utiles au point de vue de la marche de nos affaires, nous nous demandons à quoi peut nous servir de faire partie de la fédération ?

Il me semble voir dans les motifs qui nous animent la crainte que les décrets que je vous avais demandés ne me servent comme marche-pied pour agir au nom des sociétés coopératives françaises vis à vis du congrès anglais pour lequel nous devons préparer des travaux.

De ce côté là encore, vous vous trompez complètement. J'ai suffisamment en Angleterre dans dont je suis très-connu et qui élèvent très-haut dans l'esprit coopératif la société du Familistère, pour me permettre d'assister sans délegation à tous les congrès possibles de coopération en Angleterre. Pour vous en convaincre vous n'auriez qu'à lire the cooperative News. Vous verriez combien souvent il y est question des institutions coopératives fondées ici. Vous pourriez même, pour juger de l'attention générale accordée en Angleterre au Familistère, et sans remonter au delà de trois mois, consulter the Harper's Magazine de Novembre dernier, the Times des 5 et 11 Janvier, the Spectator du 9 janvier, the Christian World du 16 janvier,

Le Courrier de Londres des 16 et 23 janvier, etc, etc... nous verriez que l'on s'occupe plus en Angleterre du Familistère que l'on ne le fait en France.

Mais j'ai à faire ici des travaux plus urgents que de me rendre au sein des congrès. Par conséquent, je n'ambitionne en aucune façon l'honneur que peut prétendre y trouver le délégué de la Fédération française.

J'espère donc, Monsieur, que ces explications suffiront pour aplanir les difficultés soulevées : entre nous et que vous reconnaîtrez que l'intérêt réel de la coopération française exige que le bureau fédératif soit plus disposé à faciliter les relations entre toutes les sociétés coopératives.

Je désire très-ardemment que ce débat soit clos entre nous par l'envoi des adresses des sociétés coopératives, dont adresses dont je prends à l'avance l'engagement de ne faire aucun abus.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités impressées.